

## ***Les énergies alternatives pour votre habitation***

Saviez-vous qu'il est possible de réduire votre facture énergétique en misant sur des énergies alternatives? La dernière chronique traitant de l'énergie solaire passive, celle-ci poursuit sur le thème énergétique avec d'autres possibilités pour les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels.

Divers types de capteurs solaires thermiques sont disponibles sur le marché. Ils servent à chauffer l'eau alimentant votre chauffe-eau et l'air de l'habitation. Une fois le capteur installé, cette source énergétique est gratuite et vous fera économiser sur vos frais d'électricité. Le retour sur investissement peut varier entre 3 à 10 ans selon le bâtiment. Une source complémentaire (l'électricité par exemple) sera cependant nécessaire afin d'assurer le fonctionnement d'une thermopompe et afin de générer un chauffage confortable et une eau chaude en tout temps.

Les capteurs solaires photovoltaïques permettent de générer de l'électricité. Ils peuvent être avantageux pour les résidences isolées. Ils permettent un approvisionnement en électricité relativement fiable et requièrent peu d'entretien. Ils démontrent cependant une efficacité variable et moindre que les capteurs thermiques. L'usage de batteries permettra d'emmagasiner l'énergie produite et d'obtenir une alimentation électrique continue.

Comme autre source, certains optent pour la géothermie. Le sol, conservant une température constante à environ 10° Celsius pendant l'année, permet au système de préchauffer l'air entrant dans la thermopompe en hiver (de -20°C à 10°C), réduisant la demande énergétique pour le chauffage. Il permet également de climatiser le bâtiment en été. Une source complémentaire pour le fonctionnement de la thermopompe est requise et le retour sur investissement se situe entre 15 à 20 ans.

Enfin, ne laissons pas de côté les mesures d'efficacité énergétique. Elles peuvent également mener à des économies d'énergie pour un investissement beaucoup moindre!

Pour plus d'information vous pouvez consulter les sites Internet d'Hydro-Québec ([www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)), de Ressources naturelles Canada ([www.nrcan.gc.ca](http://www.nrcan.gc.ca)), et de la SCHL ([www.schl.ca](http://www.schl.ca)).

Par Joanie Beaulieu, Nature-Action Québec  
Août 2011